

Un vent de changement apporté lors de l'assemblée générale du 4 octobre 2015

Il est très important que les membres actifs de la Maison de la Foi se rendent disponibles pour l'Assemblée Générale annuelle car cela permet à chacun de s'informer sur les réalisations de la Maison de la Foi lors de l'année qui s'est achevée. Le plus important est que ce rassemblement permet de s'exprimer, de poser des questions d'éclaircissement sur les enjeux de l'organisme, ses perspectives et l'état des finances, autant dans le mode de financement que dans la manière dont les finances ont été administrées. C'est une question majeure de transparence et d'application de la démocratie.

Cette année, le Conseil d'Administration a terminé son mandat de 2014-2015 en soumettant à l'Assemblée Générale une proposition qui va apporter un changement majeur dans la représentativité des divers groupes constituant la structure de fonctionnement de la Maison de la Foi.

Pour résumer, le Conseil d'administration comprenait jadis 5 membres :

Sont présents de droit (selon la charte) le président, le vice-président et également un représentant pour chaque instance de la Maison de la Foi, soit un représentant pour chaque groupe : 'CORPS' d'ANIMATION, RÉPONDANTS et BÉNÉVOLES.

Considérant que le 'CORPS' d'ANIMATION est déjà représenté au Conseil, le vote de l'Assemblée a décidé d'annuler la présence d'un autre membre du 'CORPS' à la table du Conseil.



M. ROBERT MALO

Représentant des répondants



M. GAÉTAN RIVARD

Représentant des bénévoles

BRAVO À NOS ÉLUS ET MERCI DE VOTRE DÉVOUEMENT!